



Généralions +

Le Bulletin des 50 + en Appalaches

Vol. 8, no 14 – le 13 avril 2021

OFFRE D'EMPLOI - CONTRAT FORFAITAIRE



Afin de procéder à la mise à jour du « Répertoire de services pour les aînés de la MRC des Appalaches » dont la dernière édition date de 2018, le Conseil des aînés de la MRC des Appalaches est à la recherche d'une personne pouvant contacter les organismes et réaliser une nouvelle édition de ce bottin important. **VOIR les détails à l'ANNEXE 1.**

PUBLICATION D'UN CAHIER « BÉNÉVOLAT 2000... »

Le 7 avril dernier, lors d'une conférence de presse virtuelle, le Conseil des aînés de la MRC des Appalaches a procédé au lancement du Cahier « Bénévolat 2020, de la réflexion à l'action ». Ce recueil de 32 pages est le fruit de la Journée de réflexion tenue le 19 février 2020 et à laquelle une cinquantaine de personnes représentant vingt-cinq organismes s'étaient donné rendez-vous. Bien que le document devait être publié l'an dernier, la pandémie en a décidé autrement. Le contenu demeure d'actualité et il met l'accent sur les défis du bénévolat ainsi que les pratiques prometteuses et novatrices susceptibles de relever adéquatement les impératifs du bénévolat.



Le dépôt du document coïncide avec l'arrivée de la **Semaine de l'action bénévole** qui se tient du 18 au 24 avril 2021. « Bénévolat 2020, de la réflexion à l'action » est disponible pour téléchargement gratuit sur le site de Concert'action Beaulac-Garthby (www.cabbq.org). Quelques copies papier sont disponibles auprès du Conseil des aînés.

VACCINATION ANTI-COVID-19 : INSCRIPTION POUR LES 60 ANS ET PLUS

La vaccination massive contre la COVID-19 auprès de la population se poursuit. Les 60 ans et plus (nés en 1961 ou avant) peuvent prendre rendez-vous pour se faire vacciner contre la COVID-19. D'autres directives suivront, les médias feront état de la situation.



Opération
vaccination
COVID-19

Site web : www.quebec.ca/vaccinCOVID - cet hyperlien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre.

CLIC SANTÉ Réservez votre rendez-vous santé



Sélectionnez un service

Vaccin COVID-19

Sélectionnez ce service



Saisissez votre code postal

Par téléphone : 1 877 644-4545, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h, et les fins de semaine, de 8 h 30 à 16 h 30.

LA COVID-19 – TROISIÈME VAGUE – VARRIANTS - VACCINS

La MRC des Appalaches est passée de 17 nouveaux cas il y a 2 semaines à 29 cas la semaine dernière. La vaccination fonctionne bien, c'est tant mieux. Cependant la pandémie n'est pas encore terminée alors soyons prudents, faisons attention à nous, protégeons les gens que vous aimons. Malgré le printemps et le beau temps, nous devons continuer de respecter les consignes.

CHRONIQUE JURIDIQUE – 8. LE PATRIMOINE FAMILIAL

Généralisations + propose des éléments juridiques depuis quelques parutions. Dans le présent bulletin, on trouvera à l'ANNEXE 2 une chronique intitulée « LE PATRIMOINE FAMILIAL ».

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE DU 18 AU 24 AVRIL

La semaine de l'action bénévole se tient du 18 au 24 avril 2021 sous le thème « Bénévolat, c'est chic! », le même thème que l'an dernier. Pandémie oblige. La crise sanitaire a amené les organismes communautaires à repenser le bénévolat afin de répondre à une demande grandissante, tout en respectant scrupuleusement les différents protocoles. Bénévolat est essentiel pour la société et aujourd'hui plus que jamais. VOIR **ANNEXE 3** – une conférence virtuelle à ce sujet le 21 avril 2021 à 14 h.



Dans le MRC des Appalaches, le Centre d'action bénévole (CAB) de service est Concert'action Beaulac Garthby. L'organisme est situé au 9, Rue de la Chapelle à Beaulac-Garthby G0Y 1B0. Téléphone : 418 458-2737. Site web www.cabbg.org .
Courriels : concert-action@sogetel.net ou cab.concertaction@gmail.com .

SUIVI DE LA PÉTITION CONTRE LES ABUS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Il s'agit de la pétition déposée à l'Assemblée nationale par FADOQ en décembre 2020 dont le but était la « Protection des personnes âgées contre les abus financiers en résidence privée pour aînés ».

Il y a maintenant en place un large front commun composé du RCLALQ¹, de l'AQDR de Sherbrooke, de l'AQDR de Québec, de la fédération des CAAPs, de l'AREQ CSQ, de la FADOQ, de l'ACRO, de l'ASQP et autres. Ce front commun a quelques revendications dont :

- La diminution de loyer pour services non-rendus;
- La fixation de l'augmentation du loyer et des services;
- Le retrait de « l'article F ».

L'ACEF-ABE siège sur le comité consultatif du RCLALQ (Mélanie Levesque).

Source : ACEF-ABE

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

MOMENT ET LIEU	INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT	RESPONSABLE
18 au 24 avril	SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2021	
21 avril 2021 14 h	CONFÉRENCE VIRTUELLE : Pierre Bruneau, Sylvie Bernier, Marcel Leboeuf, Pascal Cameron, Gratuit : inscription obligatoire direct.webtv.coop/fcabq	

¹ Regroupement des Comités Logement et Associations de Locataires du Québec



OFFRE D'EMPLOI CONTRAT FORFAITAIRE

Dans le cadre de son objectif d'INFORMATION, le Conseil des aînés de la MRC des Appalaches (CDA) lance à un appel de candidatures afin de procéder à la mise à jour du « Répertoire de services pour les aînés de la MRC des Appalaches » dont la dernière édition date de 2018. Le mandat est donc de recueillir les informations sur les organismes et de les placer dans un document ayant une facilité de repérage.

Sommaire des tâches :

- Entrer en contact avec les organismes;
- Vérifier les informations sur leurs services;
- Effectuer les changements;
- Rédiger des synthèses ;
- Agencer la présentation des informations;
- Proposer des innovations.

Exigences de l'emploi :

- Diplôme de fin d'études collégiales (DEC) en bureautique ou secrétariat et/ou une expérience pertinente ou DEP en secrétariat et formations connexes;
- Habileté en informatique (Environnement Windows, Word);
- Habileté en relations interpersonnelles ;
- Habileté de communication;
- Capacité de gérer efficacement son temps ;
- Connaissance du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que des ressources communautaires et autres.

Conditions de travail :

1. Estimation de 350 heures de travail;
2. Horaire adapté;
3. Salaire et avantages sociaux comparables au domaine communautaire;
4. Lieu : MRC des Appalaches;
5. Possibilité de télétravail.

Période d'embauche maximale : du 15 mai 2021 au 15 août 2021.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation au plus tard le vendredi 19 avril 2021, 16 h à l'attention de :

Comité de sélection des candidats
a/s Maurice Grégoire, superviseur
C.P. 821
Thetford Mines (Québec) G6G 5V3

Pour de l'information sur l'emploi : 418 338-1078

ANNEXE - Bulletin « Générations + » - 13 avril 2021

LE PATRIMOINE FAMILIAL

LES BIENS DU PATRIMOINE FAMILIAL

N.D.L.R. *Une synthèse générale est présentée ici à partir d'Éducaloi dont on trouve la référence au bas de cette page. Pour plus de précisions, nous invitons nos lecteurs à consulter un professionnel dans le domaine soit un notaire ou un avocat.*

Les biens inclus dans le patrimoine sont :

- Les résidences de la famille et les droits liés à leur usage (maison des époux, chalet, condo en Floride pour vacances de la famille, roulotte de camping, certains types de bateaux);
- Les objets qui garnissent les résidences et les droits liés à leur usage (meublier, électroménagers, appareils électriques, appareils électroniques, les œuvres d'art);
- Les véhicules utilisés par la famille (automobile, véhicule de camping motorisé, véhicule utilitaire);
- L'argent accumulé durant le mariage dans un régime de retraite (REER, Fonds de pension).

PARTAGE DES BIENS DU PATRIMOINE FAMILIAL

Le partage des biens se fait lors d'un divorce. La valeur des biens inclus dans le patrimoine familial est normalement partagée moitié-moitié entre les époux. Mais comment établir cette valeur? Comment effectuer le partage?

Étape 1 : DÉTERMINER QUELS BIENS FONT PARTIE DU PATRIMOINE FAMILIAL

La loi dresse une liste des biens inclus dans le patrimoine familial. Si votre bien ne se trouve pas sur cette liste, c'est qu'il ne fait pas partie de votre patrimoine familial.

ÉTAPE 2 : ÉTABLIR LA VALEUR MARCHANDE DES BIENS DU PATRIMOINE

La valeur marchande est le montant le plus probable qu'on pourrait tirer si on vendait un bien du patrimoine familial (ou si on l'encaissait, dans le cas d'un régime de retraite) à la date d'introduction de la demande de divorce.

ÉTAPE 3 SOUSTRAIRE CERTAINES DETTES

Il faut garder en tête que c'est la valeur nette des biens du patrimoine familial qui sera éventuellement partagée. Pour obtenir la valeur nette, on doit soustraire certaines dettes de la valeur marchande des biens.

ÉTAPE 4 SOUSTRAIRE D'autres montants (bien d'avant le mariage ou héritage)

ÉTAPE 5 ÉTABLIR LA VALEUR PARTAGEABLE DES BIENS

Pour obtenir la valeur partageable de chaque bien, il faudra établir la valeur marchande, puis faire toutes les soustractions permises selon les règles décrites ci-dessus. L'époux propriétaire du bien doit donc la moitié de ce montant à son ex-époux. C'est la valeur des biens du patrimoine familial qui est partagée entre les époux moitié-moitié, et non la propriété des biens.

Source : Éducaloi <https://www.educationjuridique.ca/fr/>

CONFÉRENCE VIRTUELLE SUR LE BÉNÉVOLAT
Le 21 avril 2021 à 14 h.



Le mercredi 21 avril 2021 dès 14 h

INSCRIPTION OBLIGATOIRE : direct.webtv.coop/fcabq GRATUIT



Pierre Bruneau
Journaliste et animateur



Sylvie Bernier
Championne Olympique,
conférencière et
chroniqueuse



Marcel Leboeuf
Comédien, animateur
et conférencier



Pascal Cameron
Humoriste



Trouve ton style sur jebenevole.ca